

Association Française des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)  
 Délégation régionale 9 rue Bourdon 31200 Toulouse Tel/Fax: 05 61 11 87 09  
 Julien Savary, délégué régional e-mail : [j-savary@wanadoo.fr](mailto:j-savary@wanadoo.fr)

## **Avis de l'AF3V sur l'étude en cours, par Altermodal, du schéma des Véloroutes et Voies Vertes en Languedoc-Roussillon**

**J.Savary**

**22 Décembre 2002**

A la suite de la réunion de travail du 11 Octobre 2002 entre l'AF3V et le bureau d'études Altermodal, de nos échanges ultérieurs, et du CD reçu le 10 décembre 2002, voici quelques commentaires sur :

- la phase 1 état des lieux des aménagements
- la phase 2 analyse de la demande ;

basé sur le diaporama.

Ce sont les principaux commentaires de l'AF3V sur l'étude en cours,.

NB : l'AF3V remercie Altermodal de l'avoir consulté sur cette étude.

**1- L'AF3V est globalement très satisfaite du schéma régional Languedoc-Roussillon qui est en train de se définir à travers l'étude d'Altermodal.**

**Ce projet apparaît très ambitieux puisqu'il retient à la fois les trois axes du schéma national, et d'autres axes régionaux.**

### **2- Présentation des concepts**

**Excellent, bravo .**

**Cependant désaccord complet avec votre définition de la Véloroute, qui ne respecte pas le cahier des charges :**

Vous notez « pente inférieure à 5% avec tolérance ».

Le cahier des charges national, annexé à la circulaire du 31 Mai qui justifie l'étude note :

« leur déclivité sera fortement limitée, de l'ordre de 3% (sauf dans les zones de montagne, où il conviendra de rechercher cependant les déclivités les moins fortes) ».

Votre définition remonte la limite de déclivité de 3% à 5%.  
 Pourquoi ?

**L'AF3V vous demande de noter les normes nationales : pente inférieure à 3%.**

### **3- Bilan des projets par Département : synthèse claire.**

Cependant, l'AF3V qui sollicite le Département de l'Aude depuis 5 ans s'étonne que la position de ce CG soit notée comme « des hésitations sur l'aménagement du canal du Midi ».

Il s'agit, hélas, d'un refus pur et simple, jusqu'à nouvel ordre.

4- Axes de réflexion pour le canal du Midi:

**L'AF3V s'oppose totalement à la proposition d'Altermodal pour le canal du Midi, d'envisager, à cause des refus du Conseil Général de l'Aude, deux alternatives : par le canal du Midi, ou par une Véloroute parallèle.**

L'axe du canal des Deux Mers doit suivre le chemin de service de ce canal, qui donne sécurité, ombre, agrément, paysage, visite du canal,... et la qualité de Voie Verte.

L'étude devrait expliquer que les randonneurs recherchent une homogénéité de l'itinéraire, et que les Voies Vertes sont plébiscitées partout en France et en Europe.

Si jamais une Véloroute était aménagée, les cyclistes randonneurs continueraient à passer au bord du canal, comme ils le font déjà.

NB : Sans doute Altermodal pourrait argumenter sur le fait que de nombreux cyclo-randonneurs randonnent déjà sur le chemin non aménagé de l'Aude (plus de 3000 par an, estimations de l'AF3V).

Pour le Conseil Régional l'aménagement d'une Véloroute parallèle, en plein soleil, empruntant parfois des RD circulées, serait un gaspillage de fonds publics. En effet cette Véloroute serait peu fréquentée.

**L'AF3V demande donc la suppression de cet axe de travail.**

5- Axes de réflexion pour le Léman à la mer:

**L'AF3V s'oppose totalement à la proposition d'Altermodal d'envisager, à cause des contraintes du site, l'évitement de la section Maguelone-Les Aresquiès.**

Cette section est l'une des plus belles du parcours, c'est un atout pour la voie verte, et pour le tourisme itinérant.

Il faut proposer de passer, en respectant l'environnement.

D'ailleurs, aujourd'hui ce sont les véhicules 4x4 qui endommagent le chemin côté Aresquiès, ainsi que les travaux de dragages intempestifs, qui ne respectent pas le site !!!.

Les cyclistes continueront à passer de toute façon, et ce ne sont pas eux qui portent atteinte à l'environnement.

**L'AF3V demande que le rapport note la nécessité de trouver une solution technique satisfaisant toutes les contraintes, et permettant à l'itinéraire de passer au bord du canal.**

NB : il est souhaitable, le long du canal du Rhône à Sète, de trouver des plantations adaptées, permettant d'offrir des points d'ombre aux usagers.

5- Axes de réflexion pour l'axe littoral sur-Aude à PO et à Espagne:

**L'AF3V s'oppose à un axe régional de « piémont pyrénéen », en fait fait pour le vélo sportif.** C'est en dehors du projet national, du cahier des charges, de la circulaire du 31 Mai 2001.

Ce type d'itinéraire est exclu, par définition, de l'étude donnée par le Conseil Régional.

Un bureau d'études devrait vulgariser auprès des collectivités locales, les normes nationales des Véloroutes et Voie Vertes, et persuader ses interlocuteurs qu'un tel axe n'est pas porteur, et est hors normes.

6- Perspectives pour la suite de l'étude

**L'AF3V demande que le choix des axes soit fait, non seulement « en fonction de la demande identifiée », mais aussi en fonction du respect des critères du cahier des charges national.**

C'est donc à Altermodal de sélectionner les axes proposés, c'est-à-dire d'éliminer, parmi les axes proposés, ceux qui ne respectent pas les critères nationaux.